

Paris, le 24 septembre 2025

*#REP Emballages Ménagers et Papiers
#Réduction #Réemploi #Recyclage*

CAP sur 2029 : Léko présente un bilan riche de ses 5 premières années et dévoile une feuille de route ambitieuse

Cinq ans après le démarrage de ses activités sur le marché français, **Léko**, l'éco-organisme dédié aux emballages ménagers et aux papiers, dresse un bilan solide et annonce de nouvelles initiatives pour accélérer la réduction des déchets, développer le réemploi et atteindre les objectifs européens de recyclage.

Une alternative devenue incontournable

Depuis 2020, à l'initiative du groupe international **Raan/Reclay** – qui coordonne les activités de sept éco-organismes en Europe (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Finlande, Espagne) et au Canada – Léko est rapidement devenu l'éco-organisme alternatif reconnu sur un marché longtemps dominé par un acteur en situation de monopole.

Fin 2025, l'État français a renouvelé sa confiance en Léko en reconduisant son agrément pour cinq ans, jusqu'en 2029. Léko est ainsi en mesure de poursuivre, d'une part l'accompagnement des entreprises dans la gestion de leur **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** et d'autre part les Collectivités locales dans l'amélioration des performances de collecte et de recyclage. Son action s'oriente vers trois directions stratégiques : **La Réduction, le Réemploi et le Recyclage des emballages et papiers** en s'appuyant sur des principes fondateurs de **simplicité, de transparence et de partenariat**.

5 années de croissance et de résultats concrets

En cinq ans, Léko a démontré sa valeur ajoutée en rassemblant autour d'une équipe soudée et compétente **plus de 60 000** entreprises adhérentes qui contribuent financièrement en amont à la gestion et au développement de la filière et en aval, **14 collectivités partenaires couvrant 1,5 million d'habitants**. Léko a soutenu le recyclage de près de **110 000 tonnes** d'emballages et papiers en 2024 pour un montant de **20 millions d'euros**. **2 millions** supplémentaires ont été investis dans des projets en vue d'améliorer les performances au-delà de **82 kg/habitant**, déjà bien au-dessus de la moyenne nationale de 72 kg/habitant.

Concernant les éco-contributions perçues, seule source de revenu de l'éco-organisme, le chiffre d'affaires a progressé régulièrement en 5 ans, de moins d'un million en 2020 à **31,6 millions d'euros** en 2024 et **39 millions d'euros** prévus pour 2025. **L'ambition est d'atteindre 10% de part de marché au plus vite d'ici 2029 (200 m€)**.

Le Club des Collectivités et la Léko Academy au service de l'économie circulaire !

D'une part, Léko a créé avec ses collectivités partenaires une relation de proximité basée sur la transparence et illustrée par **Le Club des Collectivités**. Il s'agit d'un espace d'échanges réunissant deux fois par an Collectivités, élus et gestionnaires de déchets, afin de coconstruire

des solutions concrètes, partager les bonnes pratiques et faire remonter les besoins de terrain pour améliorer sans cesse les performances.

D'autre part **La Léko Academy**, lancée en 2025 est le fruit de travaux initiés en 2024 avec les producteurs en quête de mieux comprendre toutes les étapes du cycle de vie des emballages de leur conception à leur fin de vie. Les outils mis à disposition permettent de les guider dans leurs choix industriels, de mieux concevoir les emballages qu'ils mettent sur le marché et d'optimiser leur ultime recyclage. La Léko Academy est une plateforme de formation et d'expertise où l'on trouve des webinaires en live ou en replay animés par des experts, une bibliothèque de documentations techniques et réglementaires et l'accès à des visites de site industriels, comme des centres de tri ou des usines de traitement et de lavage.

Qu'il s'agisse de filières de recyclage, de boucles de réemploi ou de projets pilotes, cette démarche participative de Léko transforme les initiatives individuelles ou locales en leviers de développement nationaux et garantit que chaque euro investi profite directement aux citoyens, aux entreprises et à la filière tout entière.

Accélérer le recyclage et relever le défi des « matériaux orphelins »

Léko poursuit son ambition d'augmenter le taux de recyclage des emballages en France, actuellement proche de 70 % en moyenne, pour atteindre les objectifs européens par matériau. Des standards de tri expérimentaux ont été créés pour aller chercher et recycler les déchets d'emballages là où ils se trouvent : dans les ordures ménagères ou en déchetterie. Pour aller plus loin, Léko s'attache également à accompagner des solutions innovantes pour des matériaux encore peu (voire pas du tout) recyclés, à travers plusieurs projets pilotes :

- **Les emballages de croquettes pour animaux de compagnie** au travers d'un partenariat avec Animo Impact, pour collecter ces sacs en plastique complexe auprès de cliniques vétérinaires et les recycler dans une usine dédiée, actuellement en construction dans le sud de la France,
- **Les casseroles et autres terrines en céramique**, si chères à l'art culinaire français, font l'objet d'une expérimentation en cours, de collecte séparée en déchetterie et de mutualisation avec les déchets du bâtiment,
- **Les bouchons de bouteilles de vins, cidres et bières en liège ou en matière synthétique** dans le cadre de l'expérimentation « **Mon p'tit bouchon** », qui vise à faire passer à l'échelle la collecte et le recyclage de ces emballages iconiques jusqu'ici peu traités.

Parallèlement, Léko poursuit ses études et travaux sur la résine **PLA**, un plastique **biosourcé**, à la fois **recyclable** et **compostable** en vue de développer une filière industrielle française.

« En route pour le Réemploi ! »

Avec son initiative « **En route pour le Réemploi !** » Léko compte remplir sa mission d'accélération du développement du réemploi en France en choisissant dans un premier temps, la région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner les consommateurs, les producteurs et les opérateurs locaux dans leur transition vers ce mode de consommation durable.



Il est prévu le développement et l'animation de **500 points de vente et collecte** partenaires d'ici fin 2026. Deux opérateurs pilotes ont été sélectionnés, **Loop** et **Revera**, pour cibler un vaste panel de distributeurs et embarquer plus de **40 marques volontaires**. Le secteur des bouteilles pour boissons est naturellement prioritaire mais suivront les bocaux et les barquettes.

Il est prévu que de nouvelles régions participent pour soutenir pleinement les objectifs ambitieux de la France en matière de réemploi. L'ambition est à terme de construire en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne : producteurs, distributeurs, opérateurs, éco-organismes, un modèle interopérable à l'échelle nationale dès 2027.

Un guichet unique pour tous les emballages Ménagers et Professionnels

Dès janvier 2026, Léko souhaite participer à l'ambition des pouvoirs publics de créer une nouvelle filière REP pour les emballages professionnels en proposant au marché une solution globale couvrant l'ensemble des besoins de la filière des **emballages ménagers et papiers** et de la nouvelle filière des **emballages professionnels**.

Les emballages professionnels regrouperont ceux de la filière naissante des emballages de la restauration et les emballages communément appelés industriels et commerciaux. Le cahier des charges définitif de la filière REP des emballages professionnels est attendu au mois d'octobre 2025, dès lors, Léko se mobilisera pour solliciter un nouvel agrément.

Avec ce guichet unique, Léko entend simplifier les démarches des producteurs déjà soumis à la réglementation REP et accompagner tous ceux qui découvriront ce nouveau dispositif dans le but d'accélérer la transition vers une économie circulaire performante de l'ensemble de la filière des emballages et papiers en France et à l'international.

Une ambition claire

En plaçant la **simplicité**, la **transparence** et la **collaboration** au cœur de son action, Léko travaille main dans la main avec les Producteurs, les Collectivités et les Opérateurs sans imposer de vision unique.

Citation de Patrick Bariol directeur général de Léko :

« 2025 marque pour Léko le point de bascule entre cinq ans de construction de solides fondations et l'ouverture d'un guichet unique au service de l'ensemble de la filière des emballages en France et à l'international. »

À propos de Léko :

Léko est un éco-organisme [agréé par l'État Français](#) en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs. À ce titre Léko est habilité à percevoir des écocontributions de la part de ces entreprises appelés « Producteurs » proportionnellement aux quantités d'emballages et de papiers mis sur le marché français chaque année (article [L541-10 du code de l'environnement](#)).

Les éco-contributions collectées par Léko contribuent au financement de la prévention, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage de ces emballages et papiers.

